

Image not found or type unknown



Indemnité compensatoire/concubinage

Par **jacques59**, le **14/03/2010 à 22:12**

Bonjour,
Ma femme m'a quitté et vit actuellement chez son amant. Nous allons prochainement divorcer, peut-elle me réclamer une indemnité compensatoire, sachant qu'elle vit chez cet homme, les revenus de ce dernier sont-ils pris en compte? De plus elle obtiendra une somme conséquente à la suite de la vente de la maison, plus l'argent qu'elle a obtenu à la suite d'une succession.
Merci de vos réponses,
Dans l'attente de vous lire,
Cordialement